



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014**

**DATE DE
CONVOCAATION**

12 juin 2014

DELIBERATION N°19/2014/MT

**Ateliers Chantiers d'insertion « Ostréiculture et Petite Enfance » :
Mise en place d'un plan de financement.**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT JUIN Á DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur **Patrick LABEAU** 1^{er} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Brice SEPHO** 3^{ème} adjoint
Madame **Liliane DAUPHIN** 4^{ème} adjointe
Madame **Jean-Yves TARCY** 5^{ème} adjoint
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Rosaline CAMILLE** Conseillère
Madame **Eldha SAMEDI** Conseillère
Monsieur **Joseph Michel FEVRY** Conseiller
Madame **LACROIX PINSON Marie-Claude** Conseillère
Monsieur **Donel DUCCE** Conseiller
Monsieur **Thierry MARIE-CLAIRE** Conseiller
Monsieur **Christian PORTHOS** Conseiller
Madame **Eléonore JOHANNES** Conseillère

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

ABSENTS EXCUSES : Madame **Marlène MONTET** Conseillère

ABSENTS : Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Isabelle AUBIN** Conseillère
Monsieur **Jocelyn PRALIER** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 2^{ème} adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame **Marlène MONTET**, Conseillère ayant donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} adjointe.

.../...



Délibération n°19/2014/MT
Atelier Chantier d'Insertion « Ostréiculture et Petite Enfance »
Mise en place d'un plan de financement

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En date du 05 juin 2013, la municipalité a délibéré pour la mise en place de deux ateliers de chantiers d'insertion (ACI) portant respectivement sur les métiers de l'ostréiculture et de la petite enfance (assistante maternelle).

Toutefois, afin de finaliser l'instauration de ces ateliers, il est nécessaire de mettre en place leur plan de financement respectif.

Pour rappel, le Chantier d'insertion ostréiculture permettra la valorisation ostréicole en alliant la recherche scientifique afin de faire émerger de l'activité et de l'emploi sur le territoire de la Guyane. La formation se décomposera en trois parties :

- **Chantier d'insertion** d'une durée de 24 mois dont 8 mois de formation diplômante au lycée ETEL à la Tremblade en France.
- **Qualification des zones** qui permettra de connaître l'état sanitaire retenu pour la production, l'élevage, l'affinage et la cueillette de l'huître.
- **Ferme pilote** (aquacole) qui est un sas permettant aux diplômés de s'insérer dans la vie active voire la création d'entreprise.

Il est également prévu un échange entre le Brésil et la Guyane par le biais du Parc National Régional.

La date du démarrage du projet est prévue au 1^{er} septembre 2014 et s'achèvera au 31 août 2016.

Par ailleurs, l'accroissement démographique ainsi que le travail dissimulé de garde d'enfant exigent la mise en œuvre de structures d'accueil. C'est à ce titre, que la municipalité a délibéré en juin 2013 pour la mise en place du chantier d'insertion de la petite enfance (assistante maternelle).

De même, la construction de nouveaux logements permettra aux bénéficiaires de s'installer en tant qu'auto-entrepreneurs dans un local ou à domicile en adéquation avec leur projet professionnel.

L'objectif est de développer des aptitudes à la pratique des différents métiers d'assistante maternelle :

- **Assistante maternelle indépendante, assistante maternelle de crèche familiale,**
- **assistante maternelle de l'aide à l'enfance ou assistante des placements familiaux spécialisés.**

Aussi, en définitive, le plan de financement proposé d'une part pour l'ACI ostréiculture est le suivant :

PARTICIPATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ETAT	49 000,00 €	DIECCTE-ACI (15000)- DIECCTE-FDI (15000)- DEAL (6000)- DIESS (13000)
Conseil Général	15 000,00 €	
PLIE	10 000,00 €	
Fondation du Patrimoine	8 000,00 €	
ASP	187 415,00 €	
LADOM	49 332,00 €	LADOM Mobilité (13300)-LADOM Formation (36032)
Commune	21 850,00 €	
TOTAL	340 597,00 €	

D'autre part, le plan de financement proposé pour l'ACI petite enfance (assistante maternelle) est le suivant :

PARTICIPATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ETAT	17 000,00 €	
Conseil Général	17 000,00 €	
Conseil Régional	7 713,00 €	
PLIE	15 000,00 €	
ASP	133 442,00 €	
Commune	10 000,00 €	
TOTAL	200 155,00 €	

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le plan de financement de l'atelier chantier d'insertion ostréicole mentionné supra ;
- Approuver le plan de financement de l'atelier chantier d'insertion de petite enfance (assistante maternelle) mentionné supra ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport n° 20/MT/2014 de Monsieur le Maire sur la mise en place d'un plan de financement « Atelier Chantier d'Insertion et Ostréiculture et Petite Enfance » ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** le plan de financement de l'atelier chantier d'insertion ostréicole mentionné supra ;

Article 2: **APPROUVE** le plan de financement de l'atelier chantier d'insertion de petite enfance (assistante maternelle) mentionné supra ;

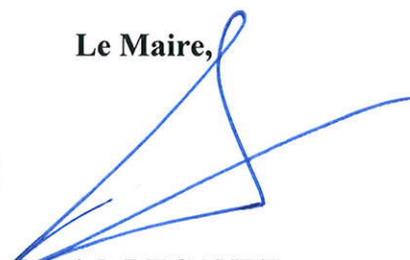
Article 3: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE PAR SEIZE (16) DONT UNE PROCURATION
VOIX CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2014



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le :

